



## 17ème législature

<b>Question N° : 136</b>	<b>De Mme Lise Magnier ( Horizons &amp; Indépendants - Marne )</b>	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé &gt; Agriculture, souveraineté alimentaire et forêt</b>		<b>Ministère attributaire &gt; Agriculture, souveraineté alimentaire et forêt</b>
<b>Rubrique &gt; animaux</b>	<b>Tête d'analyse &gt; Statistiques sur les abandons d'animaux domestiques</b>	<b>Analyse &gt; Statistiques sur les abandons d'animaux domestiques.</b>
Question publiée au JO le : <b>08/10/2024</b>		

### Texte de la question

Mme Lise Magnier attire l'attention de Mme la ministre de l'agriculture, de la souveraineté alimentaire et de la forêt sur les abandons d'animaux domestiques. Il semblerait que, chaque année, le nombre d'abandons d'animaux domestiques communiqué soit à peu près le même, ce qui paraît improbable dans la mesure où aucune donnée n'existe réellement. Cependant, cet état de fait pourrait être corrigé en demandant à l'ICAD de publier ses chiffres. En effet, l'ICAD répertorie et informatise des données d'animaux enregistrés soit au nom d'une personne physique, soit au nom d'une personne morale (association ou refuge). L'ICAD est capable d'établir précisément le nombre d'animaux identifiés en fonction de ces deux items. Il suffirait que le ministère de l'agriculture leur demande chaque année le nombre de chats et de chiens qui ont été identifiés au nom d'une association ou d'un refuge ou qui ont été transférés à l'un de ces organismes. En 2022, le magazine *30 Millions d'amis* a demandé à l'ICAD le nombre d'animaux domestiques abandonnés, ce dernier s'élevait à 330 855. Elle lui demande donc si elle compte en faire la demande à l'ICAD et publier officiellement les chiffres exacts afin qu'une politique efficace contre les abandons d'animaux puisse être mise en place le plus rapidement possible.